

**COMPTE-RENDU**  
**de la réunion du 10 AVRIL 2017**

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs MATHIEU Dominique, HOFF Jean-Pierre, FISCHER Didier, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, DEBRIN Jean-Luc, CUCHE Sébastien et BIZZARRI Pascal

Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés :

Membres absents :

**Délibération N° 2017 - 013**

**Budget commune. Affectation du résultat de l'exercice 2016.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<b>Reports</b>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	5 107,52 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	7 310,08 €

<b>Soldes d'exécution</b>	
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	16 003,83 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	14 653,72 €

<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	25 617,00 €
<b>En recettes pour un montant de :</b>	12 027,00 €

<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	2 693,69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

<b>Compte 1068</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	2 693,69 €

<b>Ligne 002</b>	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	19 270,11 €

**Délibération N° 2017 - 014**

**Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
DECIDE de voter le maintien des taux des quatre taxes directes locales tels que proposés dans l'état :  
- Taxe d'habitation ..... 15.99 %  
- Taxe foncière bâti.....10.95 %  
- Taxe foncière non bâti..... 24.19 %  
- CFE.....13.82 %

**Délibération N° 2017 - 015**

**Vote du budget primitif commune 2017.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
PARTICIPE à l'élaboration du Budget Primitif 2017 de la commune.  
VOTE ce budget arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **159 596.00 €** Recettes : **186 011.00 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses : **50 589.00 €** Recettes : **50 589.00 €**

**Délibération N° 2017 - 016**

**Vote du budget primitif eau 2017.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
PARTICIPE à l'élaboration du Budget Primitif eau 2017.  
VOTE ce budget arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **26 846.00 €** Recettes : **33 594.00 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses : **35 829.00 €** Recettes : **35 829.00 €**

**Délibération N° 2017 - 017**

**Nouveaux baux ruraux. Revalorisation des fermages.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire a invité Monsieur HOFF Jean-Pierre à ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de revaloriser le fermage des nouveaux baux ruraux des terrains communaux qui seront conclus à compter de ce jour.

DECIDE de fixer comme suit :

Terrains cultivés .....110 € l'ha.

Terrains en prés.....100 € l'ha.

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer la nouvelle revalorisation des fermages sur les prochains baux.

**Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau.**

Vote à l'unanimité.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- indicateurs financiers :

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

Pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**DIVERS**

- L'assemblée organise les tours de garde des scrutins des élections Présidentielles.
- La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques aura lieu le samedi 15 avril à 10H00.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que la fuite située près des garages communaux a été réparée.
- Le conseil de fabrique a adressé en mairie un devis pour des travaux de réparation de planchers. Les travaux seront inscrits sur le budget 2018.
- Monsieur De Paolis a procédé à la réparation de la croix du monument situé rue du Point du Jour à la sortie du village.
- Monsieur le Maire propose d'installer sur l'aire de jeux un nouveau jeux pour les petits.

A Craincourt, le 03 mai 2017.

Le Maire :  
Didier FISCHER



*Didier Fischer*